



United Cities and Local Governments  
Cités et Gouvernements Locaux Unis  
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos



**culture 21**

Agenda 21 for culture  
Agenda 21 de la culture  
Agenda 21 de la cultura

---

## Commission culture

# RAPPORT DES ACTIVITÉS 2008-2010

*Ce document est le rapport final des activités menées à terme par la Commission culture de CGLU pendant le mandat 2008 - 2010. La Commission a été créée lors du Congrès mondial de Jeju (octobre 2007). Ce document suit les lignes directrices proposées par le Secrétariat mondial, comme conclusions du Bureau exécutif de Chicago (26 - 27 avril 2010), communiqué par le secrétariat général de CGLU au président du Commission le 1er juin 2010.*

---

## Résumé

La Commission de culture a atteint presque tous les objectifs du **programme 2008 - 2010**.

La culture est vraiment devenue un élément important dans la **gouvernance internationale**. Les gouvernements locaux jouent un rôle important dans la dimension culturelle de la gouvernance internationale. La voix des gouvernements locaux est bien articulée, en partie grâce à l'impact de l'Agenda 21 de la culture et de l'implication de CGLU.

La Commission est devenue **un hub d'information et d'expertise** sur les relations entre les politiques culturelles et le développement local.

La Commission sur la culture aspire à un **nouveau mandat**.

Dans le futur, les activités sur la culture au sein de CGLU ne devraient pas se limiter uniquement à la Commission culture. On a besoin d'une certaine **innovation institutionnelle** au sein de CGLU (secrétariat mondial et sections) pour relever les défis et augmenter la légitimation.

# A. Présentation

*Ce chapitre présente brièvement les antécédents de la Commission culture de CGLU et de son programme 2008-2010*

## 1. Antécédents

L'**Agenda 21 de la culture** est le premier document mondial qui établit une action menée par des villes et des gouvernements locaux en faveur du développement culturel. 409 villes, gouvernements locaux et organisations du monde entier étaient liées à l'Agenda 21 de la culture au 1er septembre 2010.

**Cités et Gouvernements Locaux Unis – CGLU** a adopté l'Agenda 21 de la culture comme document de référence en octobre 2004 (Bureau exécutif de Sao Paulo), a constitué son Groupe de travail sur la culture en juin 2005 (Conseil mondial de Beijing) qui a été suivi de la Commission culture en octobre 2007 (Congrès mondial de Jeju), pour relever l'importance de la culture au sein de l'organisation mondiale.

## 2. Une « Commission de culture », pour quoi

Les organisations intergouvernementales reconnaissent le rôle de la culture comme sujet émergeant de la gouvernance internationale: Convention de l'Unesco sur la Diversité Culturelle (2005), Alliance des Civilisations (2006), Agenda Européenne pour la culture (2007)... Approuvée en 2004, l'Agenda 21 de la culture est devenu la principale (originelle et multilatérale) contribution des villes à la gouvernance culturelle mondiale. **La Commission culture a été créée pour transmettre les messages des villes portant sur des questions culturelles mondiales. Lobbying, défense des intérêts et développement de politiques.**

Les politiques locales de développement reposent généralement sur le triangle vertueux du développement durable – croissance économique, inclusion sociale et équilibre environnemental. Aujourd'hui, ce triangle est insuffisant. La culture est regardée comme le quatrième pilier du développement durable au plan local. Les politiques culturelles locales, sous-tendues par les valeurs intrinsèques de la culture (créativité, connaissance critique, mémoire, ritualité...) sont de plus en plus importantes pour la démocratie et pour la citoyenneté. **La Commission culture a été créée par les villes pour échanger des expériences et mieux se connaître entre elles. Travail en réseau et développement de projets.**

La « Commission de culture » de CGLU est **un point de rencontre unique et avec valeur ajoutée**. Il n'existe aucune autre instance qui rassemble les villes, les gouvernements locaux et les réseaux qui développent la relation entre politiques culturelles locales et développement durable.

## 3. Le programme de la Commission culture pour 2008-2010

Le **programme** avait une mission principale, 5 objectifs et 31 actions.

- **Mission.** Promouvoir le rôle de la culture comme dimension centrale des politiques locales, en plaidant pour la relation étroite entre culture et développement durable, et les processus de dialogue interculturel, par la diffusion internationale et la mise en œuvre locale de l'Agenda 21 de la culture.
- **Objectifs.** (1) Gouvernance. (2) Développement de projets. (3) Développement de politiques. (4) Développement d'alliances et de partenariats. (5) Ressources.

## B. Activités réalisées

*Ce chapitre présente en détail les activités menées à bien par la Commission culture dans la période 2008-2010, conformément au programme approuvé à Jeju en octobre 2007.*

1. **Gouvernance.** Une commission avec des membres actifs, des responsabilités partagées, et très dynamique au sein de CGLU.

Action	Mise en œuvre
<p>1.1. Renforcer la gouvernance de la Commission de culture de CGLU (membres, vice-présidences et présidence), attribuant des responsabilités concrètes sur des thèmes spécifiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Commission est composée de 64 membres officiels et de 40 observateurs.</li> <li>- Le nombre de membres de la Commission a augmenté de 15 % pendant la période 2008 - 2010.</li> <li>- On a établi des contacts avec les sections régionales, ainsi que dans les villes importantes, afin que la Commission ait un vice-président d'Afrique, d'Asie-Pacifique et d'Amérique du Nord lors du mandat 2011 - 2013.</li> <li>- On a sollicité à plusieurs villes et gouvernements locaux sur la liste des « observateurs » pour qu'ils puissent devenir des « membres officiels ».</li> <li>- Nous estimons qu'il est important qu'il continue à y avoir une catégorie « observateurs » qui soit en quelque sorte une catégorie de transition pour les villes et les gouvernements locaux, et aussi une bonne manière de faciliter les échanges avec les organisations internationales, les réseaux et la société civile.</li> </ul>
<p>1.2. Poursuivre les partenariats avec les réseaux culturels de villes, comme Interlocal, Eurocités – Forum Culture, les Rencontres et Mercociudades – Unité thématique sur la Culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ces réseaux sont membres du Commission et le partenariat s'est poursuivi au cours de la période 2008 - 2010.</li> </ul>
<p>1.3. Promouvoir la participation des associations nationales de gouvernements locaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de progrès à mentionner.</li> </ul>
<p>1.4. Renforcer la relation entre les travaux de la Commission de culture de CGLU et l'agenda mondial : Objectifs du millénaire pour le développement, Coopération au développement, Diplomatie des villes, etc...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Commission a élaboré son rapport 2 sur les Objectifs de Développement du Millénaire. (Voir ci-dessous, action 3.1.)</li> <li>- La Commission a élaboré son rapport 4 sur la Culture et le Développement durable. (Voir ci-dessous, action 3.1.)</li> <li>- La Commission a été clé pour lancer le Fond de Coopération culturelle internationale (AECID-CGLU-Barcelone).</li> </ul>

1.5. Etablir une coopération étroite avec les Commissions de CGLU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il y a eu des échanges réguliers avec les commissions sur l'Inclusion sociale, les Stratégies de Développement local et les Villes périphériques.</li> <li>- Il existe un intérêt à travailler étroitement avec la Diplomatie de la ville et la Coopération internationale, ce qui a été exprimé mutuellement.</li> <li>- Les contacts initiaux avec le groupe de travail sur l'Alliance des Civilisations ne se sont pas poursuivis.</li> </ul>
1.6. Consolider une coopération étroite avec les sections régionales et la section métropolitaine de CGLU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des échanges réguliers ont eu lieu avec les sections suivantes : ASPAC (Asie-Pacifique), FLACMA (Amérique Latine), Metropolis (Section métropolitaine), MEWA (Proche Orient et Asie de l'Ouest) et CGLU-A (Afrique).</li> </ul>
1.7. Envisager la création d'un comité de conseil composé d'experts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de progrès à mentionner.</li> </ul>

**2. Développement de projets.** CGLU et sa Commission culture sont bien connus à l'échelle locale, nationale et internationale, et développent des projets spécifiques dans le domaine de l'échange d'expériences et bonnes pratiques sur la mise en œuvre locale de l'Agenda 21 de la culture.

Action	Mise en œuvre
2.1. Renforcer notre politique de communication par le biais du site web <a href="http://www.agenda21culture.net">http://www.agenda21culture.net</a> , et l'identité graphique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- On a beaucoup amélioré le site web, du point de vue technologique et de son contenu.</li> <li>- Le logiciel est <i>open source</i>. Il est hébergé par la Mairie de Barcelone, et il pourrait facilement être transféré vers un autre hébergeur dans le futur (Secrétariat mondial ou présidence du Commission en 2014 - 2016).</li> <li>- Le site web est devenu un portail de politiques culturelles locales.</li> <li>- La connexion entre le site web et celui de CGLU doit encore être améliorée.</li> <li>- L'image corporative de l'Agenda 21 de la culture est très utile, elle est largement utilisée par les villes et les gouvernements locaux.</li> </ul>
2.2. Maintenir la base de données avec les villes et les gouvernements locaux qui développent l'Agenda 21 de la culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les listes ont été mises à jour le 1er janvier 2008, le 1er avril 2009 et le 1er septembre 2010.</li> <li>- 409 villes, gouvernements locaux et organisations du monde entier étaient liés à l'Agenda 21 de la culture au 1er septembre 2010.</li> <li>- On a publié une carte de la ville imaginaire de l'Agenda 21 de la culture le 8 mai 2009 pour en fêter le cinquième anniversaire. Elle inclut toutes les villes, gouvernements locaux et organisations liés à l'Agenda 21 de la culture.</li> </ul>
2.3. Renforcer la visibilité extérieure de l'Agenda 21 de la culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nouveau site web, ainsi que les circulaires et les bulletins, ont contribué à lui donner une meilleure visibilité.</li> </ul>

<p>2.4. Améliorer la diffusion de l'information (bulletin)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Commission a rédigé 25 circulaires.</li> <li>- La Commission a rédigé 11 bulletins.</li> <li>- Les circulaires et les bulletins sont envoyés (secrétariat mondial) aux membres officiels, et transmis immédiatement (secrétariat du Commission) aux observateurs et autres participants.</li> <li>- Les bulletins sont envoyés par le secrétariat du Commission</li> </ul>
<p>2.5. Augmenter le nombre de traductions de l'Agenda 21 de la culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 nouvelles traductions. Les nouvelles langues sont l'arabe, le bulgare, le japonais, le perse, le russe, le serbe, le suédois et l'ukrainien. Elles s'ajoutent à l'anglais, au français, à l'espagnol, au catalan, au galicien, à l'allemand, à l'italien, au portugais et au turc.</li> <li>- Toutes les traductions sont réalisées avec des partenaires locaux.</li> <li>- De nouvelles traductions en albanais et en polonais sont en cours.</li> </ul>
<p>2.6. Soutenir les processus de mise en œuvre locale de l'Agenda 21 de la culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Secrétariat du Commission de culture offre des conseils détaillés à toutes les villes qui souhaitent appliquer localement l'Agenda 21 de la culture.</li> <li>- La Commission a joué un Rôle clé pour lancer le Fond sur la Coopération culturelle internationale (AECID-CGLU-Barcelone).</li> </ul>
<p>2.7. Développer des projets spécifiques dans le domaine de l'échange d'expériences et bonnes pratiques sur la mise en œuvre locale de l'Agenda 21 de la culture, par les gouvernements locaux et les acteurs de la société civile, à partir de mécanismes de « peer-review ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un exercice de « peer-review » a eu lieu en 2009 - 2010, avec les villes de Medellin, Buenos Aires et Quito. Des représentants de la province de Barcelone et des villes de Porto Alegre et Mexico s'y sont impliqués. Les personnes chargées de la « peer-review » ont aidé au développement de stratégies culturelles locales dans les villes mentionnées ci-dessus de Medellin, Buenos Aires et Quito. (Voir circulaire 36.)</li> </ul>
<p>2.8. Mettre en œuvre des actions spécifiques de formation et de renforcement des capacités, en partenariat avec des agences nationales et internationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Séminaire à Quito, mars - avril 2008 sur les « politiques et le développement culturel : la planification comme stratégie », en partenariat avec la ville de Quito, le réseau ibéroaméricain Interlocal et l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID). (Voir circulaire 18.)</li> <li>- Séminaire à Dakar, juillet 2008, sur « l'Agenda 21 de la culture et les stratégies locales de culture », organisé avec la ville de Dakar, le Ministère de la culture du Sénégal, l'UEMOA et l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID). (Voir circulaire 20.)</li> <li>- Séminaire à Barcelone, juin 2009, sur la « La culture, le développement durable et les gouvernements locaux : quels sont les défis de la prochaine décennie ? », en coopération avec l'UNESCO et l'Observatoire des Politiques Culturelles en France. (Voir circulaire 29.)</li> <li>- Atelier à Maputo, en juillet 2009, sur « la culture et le développement local », organisé avec la ville de Maputo, le Ministère de la culture du Mozambique, l'Agence espagnole pour le développement (AECID) et la Fondation Interarts, dans le cadre du Campus euro-africain pour la coopération culturelle. (Voir circulaire 30.)</li> <li>-</li> </ul>

2.9. Envisager la possibilité, puis, éventuellement, convenir d'une célébration commune de la Journée mondiale de la diversité culturelle, tous les 21 mai, en collaboration avec l'Unesco	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'analyse a eu lieu en 2008 - 2009, avec un rapport interne élaboré en mai - octobre 2009, avec consultation des membres du Commission. (Circulaire 19 et Conseil mondial d'Istanbul.)</li> <li>- Le rapport n'a pas cautionné une célébration commune des villes de la Journée mondiale de la diversité culturelle le 21 mai.</li> </ul>
2.10. Envisager la possibilité de créer une action symbolique, un prix ou un label distinguant des villes ou des projets rattachés à l'Agenda 21 de la culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- On n'a pas obtenu de progrès clairs, mais on pourrait dire que le rapport 5 sur les « Villes, cultures et développements » (voir ci-dessous) reconnaît l'implication de quelques villes et gouvernements locaux.</li> </ul>
2.11. Envisager la possibilité de rédiger un glossaire des termes liés à l'Agenda 21 de la culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de progrès à mentionner.</li> </ul>

**3. Développement de politiques.** La recherche et le développement à la base de documents de référence sur les politiques culturelles locales, largement diffusés.

Action	Mise en œuvre
3.1. Poursuivre les travaux de recherche et développement (R&D) par la rédaction de nouveaux rapports sur des thèmes en lien avec l'Agenda 21 de la culture, par exemple culture et développement durable, culture et gouvernance locale, culture et coopération au développement, industries créatives et développement local....	<ul style="list-style-type: none"> <li>- On a publié quatre rapports en 2009 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Culture, gouvernements locaux et objectifs du millénaire pour le développement ».</li> <li>- « L'Agenda 21 de la culture en France. État des lieux et perspectives », en collaboration avec l'Observatoire des Politiques culturelles de Grenoble.</li> <li>- « Culture et développement durable : exemples d'innovation institutionnelle et proposition d'un nouveau cadre de politique culturelle », rédigé par la Division de Politiques culturelles et de Dialogue interculturel de l'UNESCO dans le cadre du processus « Vers un nouveau cadre pour les politiques culturelles ».</li> <li>- « Villes, cultures et développements. Le rapport qui souligne le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture ».</li> </ul> </li> <li>- Le rapport « Politiques locales pour la diversité culturelle » a été publié en 2006, à la demande de l'UNESCO.</li> <li>- Nous possédons à présent cinq rapports, édités et traduits. On peut les télécharger depuis notre site web.</li> </ul>
3.2. Envisager la rédaction de nouveaux documents d'orientation ( <i>policy paper</i> ), et analyser quelle serait l'approbation la plus appropriée : Commission culture, Bureau exécutif ou Conseil mondial de CGLU.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Bureau Exécutif de CGLU lors de la réunion de Chicago (avril 2010) a donné mandat à la Commission Culture de CGLU pour élaborer une « Prise de position politique » qui sera proposée pour adoption dans le cadre des réunions de Mexico. La proposition fournit les informations contextuelles et développe le concept de culture en tant que quatrième pilier du développement durable. Voir circulaire 129 de CGLU à tous les membres du Bureau Exécutif.</li> </ul>

<p>3.3. Envisager la rédaction d'un document sur « Indicateurs culturels et l'Agenda 21 de la culture », qui reprendrait, mais d'une façon plus concrète, les sujets abordés dans le document sur le même thème approuvé en octobre 2006.</p>	<p>- Pas de progrès à mentionner.</p>
---	---------------------------------------

**4. Développement d'alliances et de partenariats.** Un travail en réseau qui établit les bases des projets partagés, et qui permet aux villes une présence active dans les débats internationaux sur culture et développement durable.

Action	Mise en œuvre
<p>4.1. Approfondir les relations stratégiques avec l'Unesco, et établir des partenariats spécifiques sur des thèmes concrets, comme la Convention sur la diversité culturelle, le Réseau des Villes créatives, et d'autres</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CGLU a été accepté officiellement comme observateur auprès des organes de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO.</li> <li>- À pétition de l'UNESCO, la Commission de culture évalue les candidatures du programme « Réseau de villes créatives ».</li> <li>- La Commission a été associée au processus « Vers un nouveau cadre pour les politiques culturelles », organisé par la Division de politiques culturelles et du dialogue interculturel.</li> </ul>
<p>4.2. Approfondir les relations stratégiques avec l'Union Européenne, et établir des partenariats spécifiques sur des thèmes concrets</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Commission de culture a été active dans l'élaboration et l'application de l'Agenda européen de la Culture, et l'Année européenne du dialogue interculturel (2008).</li> </ul>
<p>4.3. Approfondir les relations stratégiques avec le Conseil de l'Europe, et établir des partenariats spécifiques sur des thèmes concrets, comme le programme Cités Interculturelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Commission de culture a diffusé l'information à propos du programme Villes interculturelles, et il a été associé à son secrétariat (<a href="http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/villes/default_en.asp">http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/villes/default_en.asp</a>).</li> <li>- Nous avons aidé à l'organisation de deux séminaires à Liverpool, en mai 2008, et à Barcelone en octobre 2008.</li> <li>- C'est probablement le meilleur programme sur les politiques locales et le dialogue interculturel, très bien géré, avec des villes engagées, et une grande capacité pour diffuser des bonnes pratiques, un programme qui est devenu une vraie source d'inspiration pour de nombreuses villes, dans et hors de notre Commission.</li> </ul>
<p>4.4. Explorer les possibilités de contacts et développer des liens avec d'autres agences des Nations Unies : ONU-Habitat, PNUD, Commission des Nations Unies pour le développement durable (CDD).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de progrès à mentionner.</li> </ul>

4.5. Etablir une coopération avec l'Alliance des Civilisations.	- Pas de progrès à mentionner, malgré l'existence au sein de CGLU d'un groupe de travail sur « la dimension locale de l'Alliance des Civilisations » dont les activités chevauchent clairement les nôtres...
4.6. Entretenir les liens avec les organisations et les réseaux de la société civile qui se consacrent à la coopération culturelle internationale et explorer les possibilités de projets spécifiques	- La Commission a coopéré avec (i) la Plateforme pour une Europe interculturelle, dans l'élaboration du Rainbow Paper, et (ii) la campagne « We are more » (lancée par Culture Action Europe en octobre 2010). - La Commission est en contact étroit avec l'IFACCA (Fédération Internationale des Conseils des Arts), la Fédération internationale de Coalitions pour la Diversité culturelle et les réseaux européens sur la gouvernance de la culture (Culture Action Europe, ENCATC...).
4.7. Envisager la possibilité d'établir des contacts avec l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial (OVPM) et avec le Conseil International pour les Initiatives Ecologiques Locales (ICLEI)	- Pas de progrès à mentionner.
4.8. Envisager la possibilité d'établir des contacts avec les réseaux internationaux thématiques sur la culture (IFLA, ICOM, ICOMOS, etc.).	- Pas de progrès à mentionner.

**5. Ressources.** Des financements soutiennent la réalisation de projets concrets et permettent la durabilité à long terme de la Commission.

Action	Mise en œuvre
5.1. Obtenir des financements de la part des agences nationales et internationales	- La Commission a lancé un appel à proposition sur la gouvernance locale de la culture avec une implication forte de l'AECID (Agence espagnole de coopération internationale pour le développement). Cet appel à proposition offrira un soutien économique aux villes et gouvernements locaux (membres de CGLU en Afrique, en Amérique latine ou dans le bassin méditerranéen) afin de développer l'Agenda 21 de la culture localement. - Voir <a href="http://www.bcn.cat/cooperacio/eng/bcn_solidaria/subvencions_cooperacio_cultural.html">http://www.bcn.cat/cooperacio/eng/bcn_solidaria/subvencions_cooperacio_cultural.html</a> - Les résultats du premier appel seront annoncés en octobre 2010.
5.2. Etablir des accords de mécénat avec des sociétés et organisations privées	- On a établi des contacts préliminaires mais on n'a pas encore obtenu de progrès importants.

## C. Bilan

Ce chapitre présente les activités réalisées par la Commission culture pendant la période 2008-2010, en suivant la liste des critères d'examen recommandés, adoptés par le Bureau Exécutif de CGLU, 26-27 avril 2010 à Chicago.

### 1. Progrès

- a. *Mise en œuvre du plan de Travail.* La Commission sur la Culture a atteint presque tous les objectifs du programme 2008 - 2010. Voir les détails ci-dessus, dans le chapitre « B » de ce document.
- b. *Impact: Contributions politiques et outils techniques.* Le Secrétariat de la Commission a coordonné l'application du programme avec le Secrétariat mondial. (i) On vient de lancer une déclaration politique (« culture comme quatrième pilier »), dans la ligne des priorités de l'organisation mondiale. (ii) Le Secrétariat de la Commission culture offre des conseils détaillés à toutes les villes qui souhaitent appliquer localement l'Agenda 21 de la culture. (iii) L'Agenda 21 de la culture à proprement parler (2004) et les 2 documents complémentaires (2006) sont des « outils » pour le développement culturel local.
- c. *Activités réalisées sur le terrain.* On a organisé un schéma de « peer-review ». On a publié quatre rapports. On a organisé quatre séminaires. On a lancé un Fond sur la Coopération culturelle internationale (AECID-CGLU-Barcelone). Il existe des partenariats avec l'UNESCO, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et des réseaux internationaux sur la culture et le développement.

### 2. Structure

- a. *Membres.* Les élus locaux des villes qui font partie de la Commission ont une participation très active.
- b. *Représentation régionale.* La Commission a des membres dans presque toutes les sections régionales de CGLU, bien qu'il faille un meilleur équilibre, on le cherchera avec les secrétariats de section.
- c. *Coordination avec les autres Commissions et les Sections Régionales.* Le Secrétariat de la Commission a coordonné l'application du programme 2008 - 2010 avec les Commissions et les sections régionales.

### 3. Fonctionnement: communication et lobbying

- a. *Communication et diffusion.* Un nouveau site web a été lancé, il est régulièrement mis à jour. On a envoyé 25 circulaires et 11 bulletins. 8 nouvelles traductions de l'Agenda 21 de la culture.
- b. *Lobbying et défense des intérêts.* La Commission de culture de CGLU est un point de rencontre unique : il n'existe aucune autre structure à un niveau global qui réunisse les villes, les organisations et les réseaux dont le but soit de favoriser la relation entre les politiques culturelles locales et le développement durable. Ceci contribue grandement à la visibilité de CGLU.

## Contact

Commission culture de CGLU  
Institut de Cultura, Ajuntament de Barcelona  
Palau de la Virreina, la Rambla 99  
E-08002 Barcelone  
Catalogne - Espagne

agenda21cultura@bcn.cat  
Tel. (+34) 933 161 009  
Fax (+34) 933 161 020

<http://www.agenda21culture.net>  
<http://www.cities-localgovernments.org>